

VILLAÏDA

Conditions générales de vente

Prestations d'hébergement et services associés

Exploitant	AR Consulting Sénégal Entreprise individuelle
Dénomination	TANDIAN WALY
NINEA	010055194
RCCM	SN STL 2023 A 327
Établissement	VillAïda Gandon Saint-Louis Sénégal

Les présentes conditions encadrent toute réservation effectuée auprès de la VillAïda. La confirmation d'une réservation implique leur acceptation complète par le client.

DÉPÔT DE GARANTIE OBLIGATOIRE

250 000 FCFA

Réservations de courte et moyenne durée

Longue durée Un mois de loyer

Versé au plus tard lors de l'arrivée, selon les modalités communiquées par l'établissement

Version du 26 septembre 2026

Article 1 Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute réservation d'un hébergement ou d'un service associé proposé par la Villaïda, exploitée par AR Consulting Sénégal. Elles forment, avec la confirmation de réservation, le tarif accepté et le règlement intérieur, le contrat conclu entre l'établissement et le client.

Toute réservation réalisée directement, à distance, par l'intermédiaire d'une plateforme, d'une agence, d'une entreprise ou de toute autre personne agissant pour le client vaut acceptation sans réserve des présentes conditions. En cas de contradiction, les conditions particulières figurant sur la confirmation de réservation prévalent pour les seuls éléments qu'elles précisent.

Article 2 Réservation et confirmation

La réservation devient ferme après confirmation écrite de la Villaïda et, lorsqu'il est demandé, réception de l'acompte ou du paiement prévu. L'établissement peut demander une pièce d'identité valide, les coordonnées du client, la liste des occupants et toute information utile à la sécurité du séjour.

Le client doit vérifier les dates, le logement, le nombre d'occupants, le prix et les prestations indiqués dans la confirmation. Toute erreur doit être signalée sans délai. Le nombre de personnes hébergées ne peut dépasser la capacité autorisée du logement sans accord écrit préalable.

Article 3 Prix taxes et paiement

Les prix sont exprimés en francs CFA. Ils comprennent uniquement les prestations expressément indiquées dans l'offre ou la confirmation. Les services supplémentaires, consommations, repas, transports et autres dépenses non incluses sont facturés séparément.

Sauf conditions particulières contraires, le solde du séjour est payable au plus tard à l'arrivée. La Villaïda peut demander un acompte afin de garantir toute réservation, y compris lorsqu'un tarif est présenté comme payable sur place. Une réservation non garantie ou non réglée dans le délai communiqué peut être annulée après information du client.

Article 4 Dépôt de garantie

Pour toute réservation de courte ou moyenne durée, une garantie de deux cent cinquante mille francs CFA (250 000 FCFA) est obligatoire. Elle est distincte du prix du séjour et doit être versée au plus tard lors de l'arrivée, selon le moyen de paiement accepté et communiqué par l'établissement.

Pour tout séjour qualifié de longue durée dans la confirmation ou le contrat de location, le dépôt de garantie correspond à un mois de loyer. Ce dépôt remplace la garantie standard de 250 000 FCFA, sauf condition particulière expressément convenue par écrit. Il est payable avant la remise des clés ou au plus tard lors de l'entrée dans les lieux.

La garantie couvre notamment :

- les dégradations, détériorations ou pertes affectant les locaux, le mobilier, les équipements, le linge, les clés ou les accessoires ;
- les frais de nettoyage exceptionnel rendus nécessaires par l'état du logement ;

- les nuisances, le tapage, les fêtes non autorisées ou les troubles causés aux autres occupants et au voisinage ;
- la présence de personnes non déclarées ou le dépassement de la capacité autorisée ;
- le non-respect de l'interdiction de fumer, des règles de sécurité, des consignes liées à la piscine ou du règlement intérieur ;
- les consommations, prestations ou sommes restant dues au départ.

Après le départ et le contrôle des lieux, le dépôt de garantie est restitué lorsqu'aucune somme n'est due et qu'aucun dommage ou manquement n'est constaté. Il peut être retenu en tout ou partie à hauteur des frais, dommages ou sommes justifiés. En cas de manquement grave, notamment de tapage, de fête non autorisée, de dégradation importante ou de violation manifeste du règlement intérieur, l'établissement peut retenir la totalité du dépôt, sans préjudice d'une demande complémentaire si le préjudice excède son montant.

Article 5 Modification et annulation

Toute demande de modification ou d'annulation doit être adressée par écrit. Elle est soumise aux conditions tarifaires communiquées au moment de la réservation. Sauf disposition plus favorable confirmée par écrit, les sommes dues ou remboursables dépendent du délai d'annulation, du tarif choisi et des engagements pris par l'établissement auprès de prestataires tiers.

En cas de non-présentation ou de départ anticipé, le montant du séjour peut rester dû selon les conditions de la réservation. Toute modification de dates, de durée, de logement ou de nombre d'occupants reste soumise à disponibilité et peut entraîner une modification du prix.

Article 6 Arrivée et départ

Les heures d'arrivée et de départ sont celles indiquées dans la confirmation de réservation. Toute arrivée tardive ou tout départ différé doit être accepté au préalable. Un départ tardif non autorisé peut donner lieu à des frais supplémentaires et, lorsque le retard empêche la remise à disposition du logement, à la facturation du préjudice subi.

Un état des lieux ou un contrôle du logement peut être effectué à l'arrivée et au départ. Le client doit signaler rapidement toute anomalie constatée à son arrivée afin qu'elle ne lui soit pas imputée.

Article 7 Occupation et comportement

Le client répond du comportement de toutes les personnes présentes sous sa réservation, y compris les visiteurs. Il s'engage à respecter la tranquillité des lieux, les autres occupants, le voisinage, les équipements et les consignes du personnel.

Les fêtes, événements, rassemblements, activités commerciales, prises de vue professionnelles ou réceptions sont interdits sans autorisation écrite préalable. Les visiteurs doivent être déclarés et peuvent être soumis à un contrôle d'identité. L'établissement peut refuser l'accès à toute personne non enregistrée ou dont le comportement présente un risque pour la sécurité ou la tranquillité des lieux.

Article 8 Piscine et sécurité des enfants

L'utilisation de la piscine s'effectue sous la responsabilité des utilisateurs. Les enfants doivent rester en permanence sous la surveillance directe et effective d'un adulte responsable. La profondeur du bassin impose une vigilance renforcée. Le respect des consignes affichées et des horaires d'utilisation est obligatoire.

Le client doit informer immédiatement l'établissement de tout incident, équipement défectueux ou situation dangereuse. La Villaïda ne peut être tenue responsable d'un accident résultant d'une imprudence, d'un défaut de surveillance ou du non-respect des consignes, sous réserve des responsabilités qui lui incombent légalement.

Article 9 Interdiction de fumer et nuisances

Il est interdit de fumer dans les hébergements et dans tout espace intérieur non prévu à cet effet. Toute odeur persistante, trace, brûlure ou intervention de nettoyage rendue nécessaire peut être imputée au client et déduite de la garantie.

Les nuisances sonores et le tapage sont interdits. Le client doit réduire le volume de la musique, des conversations et des appareils, particulièrement en soirée et pendant la nuit. Après avertissement resté sans effet ou en cas de trouble grave, le séjour peut être interrompu sans remboursement, sous réserve des règles applicables.

Article 10 Responsabilité du client

Le client est responsable des dommages causés par lui-même, les occupants, ses invités ou toute personne introduite dans l'établissement sous sa responsabilité. Il doit utiliser les équipements conformément à leur destination, fermer les accès et prendre les précautions normales pour protéger ses effets personnels.

Toute perte de clé ou de moyen d'accès, toute panne provoquée par une mauvaise utilisation et toute intervention devenue nécessaire du fait du client peuvent lui être facturées. Lorsque le montant du préjudice dépasse la garantie, le client reste tenu du solde.

Article 11 Responsabilité de l'établissement

La Villaïda s'engage à fournir l'hébergement et les prestations confirmées avec diligence. En cas d'événement imprévisible ou de difficulté technique empêchant l'exécution normale du séjour, l'établissement recherche, lorsque cela est raisonnablement possible, une solution adaptée telle qu'une réparation, une prestation de remplacement, un relogement ou un remboursement proportionné à la prestation non fournie.

L'établissement n'est pas responsable des interruptions ou perturbations résultant d'un cas de force majeure, d'une décision des autorités, d'une panne générale des réseaux, d'intempéries, de travaux extérieurs ou d'un fait imputable au client ou à un tiers, sous réserve des obligations légales applicables.

Article 12 Effets personnels

Le client reste responsable de ses espèces, documents, appareils et objets de valeur. Tout objet oublié et retrouvé peut être conservé pendant une durée raisonnable. Les frais d'expédition ou de remise sont à la charge du client. Les denrées périssables et objets présentant un risque sanitaire peuvent être éliminés sans délai.

Article 13 Données personnelles

Les informations recueillies sont utilisées pour gérer la réservation, le séjour, la facturation, la sécurité et la relation client. Elles peuvent être transmises aux prestataires ou autorités lorsque cela est nécessaire à l'exécution du contrat ou requis par la réglementation. Le client peut demander l'accès, la rectification ou, lorsque les conditions sont réunies, la suppression de ses données auprès de l'établissement.

Article 14 Réclamations

Toute difficulté rencontrée pendant le séjour doit être signalée immédiatement afin de permettre à l'établissement d'intervenir. Toute réclamation ultérieure doit être adressée par écrit à AR Consulting Sénégal, en précisant la réservation concernée et en joignant les justificatifs utiles.

Article 15 Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes conditions sont régies par le droit sénégalais. Les parties recherchent en priorité une solution amiable à tout différend. À défaut d'accord, le litige relève des juridictions compétentes conformément aux règles de procédure et de compétence applicables au Sénégal.

Article 16 Acceptation

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant la confirmation de sa réservation. Le paiement de l'acompte, du séjour ou de la garantie, ainsi que l'entrée dans les lieux, vaut acceptation des présentes conditions et du règlement intérieur communiqué par l'établissement.

Accusé de réception du client

Nom et prénom	Référence de réservation
Date	Logement
Mention lu et approuvé	Signature

AR Consulting Sénégal Nord Saint-Louis Téléphone 77 618 04 13